

**Extrait du registre
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CURIENNE**

Séance du MARDI 14 Janvier 2020

Nombre de membres	
en exercice	12
présents	07
votants	07
Date de la convocation 09.01.2020	
Date d'affichage 23.01.2020	

L'an deux mil vingt et le mardi quatorze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Stéphane BOCHET, Maire.

Présents: P. COUPEAU et C. CHEVALIER, Adjoint, JP BARON, E. ECHANTILLAC, D. JEAN et F. PUPPINI, Conseillers Municipaux.
Absents: D. GARNIER, P. GUILLOT, A. ORTOLLAND, L. RENAUD et S. PETITDEMANGE.
E. ECHANTILLAC a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération:

DCM n°2020/1-2

FINANCES COMMUNALES – MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS

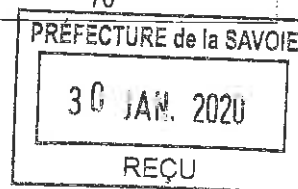
Il doit être précisé que les modulations de tarifs opérées prennent en compte des différences de situation appréciables et liées au financement article de l'ensemble des services facultatifs par le budget communal.

Ces modifications interviennent suite à plusieurs demandes de mise à disposition des salles municipales à des fins économiques. En ce sens, les tarifs à destination des structures privées ou individuelles sont proposés selon les modifications ci-après.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les tarifs de location des salles communales à compter du 1er Février 2020 :

		Une journée ou une soirée du Lundi 14H00 au Vendredi 18H00 (si disponible)			
		De la commune		Hors communes	
	Caution	Entrée gratuite	Entrée payante	Entrée gratuite	Entrée payante
Salle Polyvalente	450,00 € + 50,00 € nettoyage	Gratuite	80	100	250
Petite salle de réunion (20 places)		Gratuite	20	55	55
Salle de Motricité (45 places)		Gratuite	20	55	55
Système de Sonorisation	1 000,00 €	X	X	X	X
Chauffage*	X	Gratuite	60	70	
Terrain Foot	X	X	X	X	

		Du vendredi 18H00 au lundi Matin 9H00 et jours fériés			
		De la commune		Hors communes	
	Caution	Entrée gratuite	Entrée payante	Entrée gratuite	Entrée payante
Salle Polyvalente	450,00 € + 50,00 € nettoyage	200	250	472	700
Petite salle de réunion (20 places)		X	X	X	X
Salle de Motricité (45 places)		Gratuite	20	35	55
Système de Sonorisation	1 000,00 €	50	100	50	100
Terrain de foot	X	Gratuite	35	50	50
Chauffage*	X	60		70	



Le forfait de chauffage n'est applicable qu'en cas de location de salle sur la période du 1er Octobre au 30 avril. Si les conditions climatiques hors période nécessitent le chauffage, ce dernier peut être maintenu sur demande de l'organisateur, jusqu'à la veille de la manifestation. Son règlement est alors effectué lors de la restitution de la caution.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier les tarifs municipaux dans les conditions décrites ci-dessus.

Décision prise l'unanimité .

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait conforme.
Le Maire,



Contrat de location

Entre la commune de CURIENNE, représentée par son Maire, M. Stéphane BOCHET d'une part,
Et

M. ou Mmed'autre part,

Adresse

Tél.....

Tél. portable joignable pendant toute la durée de la manifestation

désigné ci- après comme «l'utilisateur»,

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le présent contrat détermine les conditions de mises à disposition des locaux de la salle des fêtes, propriété de la commune de CURIENNE, dans les conditions définies ci après :

Date:

Pour la manifestation suivante:

Nombre de participants maximum :

	Curiennais		extérieurs	
	Journée hors WE	Week-end	Journée hors WE	Week-end
Location grande salle	gratuit	200,00 €	300,00 €	472,00 €
Location petite salle	gratuit	20,00 €	20,00 €	50,00 €
Abords terrain de foot	-	35,00 €	-	50,00 €
Chauffage*	gratuit	60,00 €	25,00 €	63,00 €

* Le chauffage est prévu pour la période du 1er octobre au 30 avril. Si les conditions climatiques hors période nécessitent le chauffage, ce dernier peut être maintenu sur demande de l'organisateur, jusqu'à la veille de la manifestation. Son règlement est alors effectué lors de la restitution de la caution.

* La mise à disposition des abords (terrain de foot) de la salle des fêtes est exclusivement acceptée par la commune de CURIENNE en cas de location de l'ensemble du bâtiment sur la même période.

	0 à 100 couverts	+ 100 couverts
Location de la vaisselle	30,00 €	60,00 €

Chaque réservation fera l'objet d'un versement de caution, matérialisé par deux chèques libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC:

- Caution générale: un chèque de 450 €

- Caution nettoyage-hygiène, nuisances sonores et stationnement: un chèque de 50 €

Elles seront déposées en mairie et restituées si les clauses de la présente convention ainsi que le règlement sont correctement respectés.

L'utilisateur accepte ce présent contrat et certifie respecter le règlement intérieur des locaux joint en annexe au présent contrat.

Fait à Curienne, le

Le locataire,

Le Maire,



Séance du MERCREDI 23 AOUT 2017

Nombre de membres	
en exercice	14
présents	08
votants	09

Date de la convocation	11 08 2017
------------------------	------------

Date d'affichage	05.09.2017
------------------	------------

L'an deux mil dix-sept et le mercredi vingt-trois août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Stéphane BOCHET, Maire.

Présents: MM. C. CHEVALIER, D. JEAN, Adjoint, Mmes et MM. JP. BARON, E. ECHANTILLAC, D. GARNIER, C. LAITHIER, et K. SCHOUMACKER, Conseillers Municipaux.

Absent excusé: M. F. PUPPINI qui a donné procuration à M. C. LAITHIER.

Absents: Mme P. COUPEAU, MM. P. GUILLOT, S. PETITDEMANGE, A. ORTOLLAND et L. RENAUD

D. JEAN a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération:

DCM 17/6-3

BUDGET – Modification des tarifs municipaux».

Le bilan sommaire des recettes tarifaires de la commune de Curienne met en lumière une recette globale de 38 310 € (sur le budget 2016) soit 6,2 % des recettes de fonctionnement de la commune.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la modification d'une partie des tarifs municipaux. Ces modifications n'impliquent pas de prévisions de recettes supplémentaires importantes (environ 600 € supplémentaires par an).

Elles répondent à des objectifs de pérennisation et de développement de l'activité des services avec notamment :

- . la création de tarifs suite à des demandes d'usagers (avec les locations notamment),
- . la mise en conformité des tarifs suite à la demande opérée par la direction des finances publiques,
- . la prise en compte des enjeux techniques d'une partie du cimetière communal avec notamment un manque de disponibilité pour les prochaines années (7 ou 8 places).

Il doit être précisé que les modulations de tarifs opérées prennent en compte des différences de situation appréciables et liées au financement partiel de l'ensemble des services facultatifs par le budget communal. Dès lors, les tarifs extérieurs s'appliquent à tout usager n'étant pas en capacité de fournir des pièces justificatives liées à la fiscalité locale présente sur le territoire.

Les tarifs municipaux proposés à compter du 1er septembre 2017 sont :

- **BAUX COMMUNAUX**

Les tarifs proposé se constitue d'un forfait appliqué à l'hectare.

PREFECTURE de la SAVOIE
12 SEP. 2017
EX REQU

	Habitants	Extérieurs
Terrain dit « Pré »	31,50 €	41,00 €
Terrain dit « Bois »	21,00 €	27,30 €
Terrain dit « friche »	5,30 €	7,40 €

- **LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

	Curiennais		Extérieurs	
	Journée hors WE	Week-end	Journée hors WE	Week-end
Location Grande salle	GRATUIT	200,00 €	300,00 €	472,00 €
Location petit salle	GRATUIT	20,00 €	20,00 €	50,00 €
Location abords (terrain de foot).		35,00 €		50,00 €
Chauffage*	GRATUIT	60,00 €	25,00 €	63,00 €

* Le forfait de chauffage n'est applicable qu'en cas de location de salle sur la période du 1er octobre au 30 avril. Si les conditions climatiques hors période nécessitent le chauffage, ce dernier peut être maintenu sur demande de l'organisateur, jusqu'à la veille de la manifestation. Son règlement est alors effectué lors de la restitution de la caution.

- PRET DE MATERIEL

Type	Tarifs 2017
Mobilier divers (tables, chaises)	15,00 €
Forfait vaisselle moins 100 couverts	30,00 €
Forfait vaisselle plus de 100 couverts	60,00 €

- CIMETIERE

Les tarifs du cimetière municipal s'applique aux prestations suivantes :

	surface	dimensions	durée	tarifs
Concession 3 places	2,50 m2	1 m x 2,5 m	15 ans	90,00 €
Concession 6 places	5,00 m2	2 m x 2,5 m	15 ans	150,00 €
Concession 3 places	2,50 m2	1 m x 2,5 m	30 ans	300,00 €
Concession 6 places	5,00 m2	2 m x 2,5 m	30 ans	500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**

- **d'approuver** les modifications tarifaires exposées ci-dessus.

Décision prise à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait conforme.
Le Maire,

